



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

## Première Commission

5<sup>e</sup> séance plénière

Judi 5 octobre 2017, à 10 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom ..... (Iraq)

La séance est ouverte à 10 h 15.

### Organisation des travaux

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les délégations se souviendront qu'une décision demeure en suspens concernant le document A/C.1/72/CRP.2, sur la partie thématique des travaux de la Commission. Lors de la séance d'organisation (voir A/C.1/72/PV.1), j'ai promis de mener des consultations sur une proposition d'amendement à ce document. Lundi dernier, à la suite des interventions de plusieurs délégations, j'ai poursuivi ces consultations, dans le but ultime de parvenir à un consensus sur cette question importante.

Le 3 octobre, la délégation brésilienne a fait circuler un projet de décision (A/C.1/72/CRP.4) sur la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables.

Hier, en reconnaissance de la spécificité régionale de l'OPANAL, la délégation britannique a proposé une solution de compromis, à savoir la participation du Secrétaire général de l'OPANAL à la table ronde sur le désarmement régional et la sécurité, qui doit se tenir le lundi 23 octobre. En tant que Président de la Commission, j'aimerais souligner qu'un consensus sur

ce sujet est essentiel. J'ai fait tous les efforts possibles pour parvenir à un consensus, car je suis intimement convaincu que la Première Commission doit adopter par consensus les décisions portant sur des questions de procédure.

Conformément aux articles 130 et 131 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Commission va d'abord examiner le projet de décision figurant dans le document A/C.1/72/CRP.4.

Je vais tout d'abord donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer avant que nous nous prononcions sur le document A/C.1/72/CRP.4.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Iraq, pour votre accession à la présidence.

Les États-Unis ont une troisième solution à proposer sur ce sujet, lequel nous occupe depuis de nombreuses années. J'aimerais tout d'abord dire ce qui suit en guise d'introduction.

En ce qui concerne la participation de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) au débat thématique, nous pensions être parvenus à un consensus, à la dernière session, à savoir que le Secrétaire général de l'OPANAL pourrait s'exprimer, de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



façon officielle, devant la Commission dans le cadre de l'échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, qui aura lieu le 11 octobre, et le faire par le biais du groupe de la société civile représenté dans cette salle.

Le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – Traité de Tlatelolco – est un accord important en matière de désarmement et de non-prolifération au niveau régional. Tout le monde en convient. L'OPANAL, qui est un organisme de mise en œuvre du Traité au niveau régional, fait un excellent travail. C'est une institution régionale importante.

Toutefois, pour être franc, l'OPANAL, de par sa composition et son mandat, ne s'apparente pas aux organisations intergouvernementales mondiales siégeant actuellement dans le groupe de discussion de haut niveau. Nous ne comprenons pas pourquoi le Traité de Tlatelolco sur une zone exempte d'armes nucléaires devrait bénéficier d'un traitement particulier et occuper une place particulière au sein du groupe de discussion. Qu'en est-il des autres traités en vigueur sur des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Asie centrale, dans le Pacifique Sud et en Asie du Sud-Est? Pourquoi les représentants désignés de ces accords, dont le statut est équivalent à celui du Traité de Tlatelolco, ne bénéficieraient-ils pas du même traitement? Au bout du compte, ce dont nous parlons ici n'est rien d'autre que la souveraineté, l'égalité entre égaux, la signature des Nations Unies.

Dans cet esprit, nous voudrions proposer une troisième solution visant à placer sur un pied d'égalité tous les traités portant sur des zones exemptes d'armes nucléaires, parce qu'ils revêtent tous la même importance. J'aimerais donner lecture de la courte proposition que nous soumettons à l'examen de nos collègues. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, sur le fait que le consensus est essentiel. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires ne tiennent pas au consensus, mais à un manque de consensus. À bien des égards, nous nous éloignons de la culture du consensus, qui, durant 50 ans, a sous-tendu les réunions multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération et a donné de magnifiques résultats. Si nous faisons preuve de patience et de persévérance, nous pourrions redonner au consensus toute sa place. Nous devons rechercher le consensus ici, à nouveau, sur cette question, pour aller de l'avant.

Je ne dispose pas encore de cette proposition sous forme écrite, mais nous la communiquerons à tous les États Membres dans le courant de l'après-midi. Cette proposition se lit comme suit :

« Décide d'inviter des représentants des Traités de Bangkok, de Pelindaba, de Rarotonga, de Semipalatinsk et de Tlatelolco portant création de zones exemptes d'armes nucléaires à participer en tant qu'intervenants à une nouvelle table ronde sur « La situation actuelle concernant les zones exemptes d'armes nucléaires », qui se tiendra le 23 octobre 2017, pendant la partie du débat thématique consacrée au désarmement régional et à la sécurité. »

Nous faisons cette proposition dans un esprit de compromis et de bonne volonté pour essayer de trouver une issue à ce problème. Nous sommes fermement convaincus que tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires méritent d'être traités sur un pied d'égalité. Cela nous paraît être la voie à suivre. Comme il s'agit précisément de traités régionaux portant sur des zones régionales, il est logique que nous débattions avec elles et qu'elles débattent entre elles, dans le cadre de la partie régionale de nos débats. Il me tarde de débattre de cette proposition avec mes collègues.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais demander aux délégations si cette proposition est acceptable.

**M. Sandoval Mendiola** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la délégation des États-Unis. Nous sommes sincèrement convaincus que cette proposition est excellente et novatrice. Ma délégation ne comprenait pas la raison pour laquelle une zone exempte d'armes nucléaires faisait l'objet d'une sorte de veto ou de motion de censure. Il était tout à fait illogique que l'on censure en Première Commission une zone exempte d'armes nucléaires. Nous frisons le ridicule. En effet, il est absurde de s'opposer à la participation d'une zone exempte d'armes nucléaires aux travaux de la Commission.

Nous allons étudier la proposition des États-Unis. Nous espérons pouvoir disposer rapidement de la version écrite de cette proposition. Nous comprenons qu'il ne s'agit pas de voter pour une zone exempte d'armes nucléaires au détriment des autres. Comme les membres le savent, ces zones ne disposent pas toutes d'un Secrétaire général, à la différence du Traité de Tlatelolco. Les zones sont donc différentes, du moins sur ce point. Quoi qu'il en soit, la proposition des

États-Unis est intéressante, et nous leur en sommes très reconnaissants. Peut-être pourrions-nous ajouter à la fin de cette proposition une phrase comme celle-ci :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« le cas échéant, au cours des travaux de la Première Commission »;

*(l'orateur reprend en espagnol)*

En utilisant l'expression « le cas échéant », nous laisserions une porte ouverte à la participation future des zones exemptes d'armes nucléaires, qui contribuent de manière extraordinaire aux travaux de la Commission.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme les membres s'en souviendront, le 28 septembre (voir A/C.1/72/PV.1) et le 3 octobre (voir A/C.1/72/PV.3), ma délégation a présenté la demande du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) de participer en tant qu'intervenant, dans le cadre du débat thématique, à l'échange de vues entre la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires issus d'organisations internationales pertinentes dans le domaine du désarmement. Étant donné que certaines délégations ont demandé à disposer d'une version écrite de cette demande, dans l'après-midi du 3 octobre, j'ai adressé une lettre à cet égard à laquelle était joint un projet de décision, qui a été communiqué à tous les membres de la Première Commission. Cette demande a été appuyée par de nombreuses délégations.

Ces trois dernières années, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui sont tous membres de l'OPANAL, se sont dits extrêmement favorables à la demande du Secrétaire général de l'OPANAL de participer en tant qu'intervenant, dans le cadre du débat thématique, à l'échange de vues entre la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables. Je tiens à rappeler que l'OPANAL satisfait aux exigences requises pour être une entité considérée comme une organisation internationale en vertu du droit international. Étant composé d'États, il est intergouvernemental par nature, et il a été établi par un traité, le Traité de Tlatelolco, visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, vieux d'un demi-siècle. De plus, il réunit pleinement les caractéristiques d'une institution, avec un secrétariat, un Conseil et une Conférence générale.

Le Brésil rappelle que le Secrétaire général de l'OPANAL, un organisme responsable de l'application du Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population, satisfait parfaitement à tous les critères requis. L'OPANAL a joué un rôle fondamental dans la promotion de la paix et de la stabilité dans notre région. Nous sommes convaincus que l'OPANAL apportera une contribution précieuse aux débats sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires en partageant le point de vue de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette perspective est particulièrement pertinente en ce cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco et à un moment où l'un des problèmes les plus pressants en matière de désarmement et de non-prolifération est la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Je tiens également à souligner que nous allons appuyer les demandes d'autres zones exemptes d'armes nucléaires souhaitant faire participer leurs représentants aux discussions. C'est la quatrième année consécutive que l'OPANAL présente cette demande à la présidence de la Première Commission. Bien qu'elle ait bénéficié d'un large appui chaque fois qu'elle a été présentée, cette demande n'a pas été accordée les deux premières fois et en partie seulement l'année dernière, lorsque le Secrétaire général de l'OPANAL a été autorisé à s'exprimer à l'issue de l'échange de vues.

Étant donné que 36 heures se sont écoulées depuis qu'a été distribuée aux membres notre proposition écrite, nous demandons que la Première Commission se prononce maintenant sur la question. Le Brésil espère sincèrement que l'on aboutira cette année à un résultat différent et que la Commission décidera par consensus la pleine représentation de l'OPANAL à la table ronde et sa participation au dialogue interactif avec les délégations. Le fait que l'OPANAL ne soit pas un organisme à vocation universelle ne doit pas l'empêcher de participer à la table ronde. Comme je l'ai indiqué, il remplit entièrement les critères requis pour qu'une entité soit juridiquement considérée comme une organisation internationale, ce qui n'est pas le cas pour toutes les entités déjà représentées, le traité qui a établi l'une d'entre elles n'étant pas encore entré en vigueur. De plus, aucune des entités représentées n'a vocation universelle, ce qui ne diminue en rien la valeur de leurs contributions. Je demande donc que l'on se prononce maintenant sur notre proposition.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission est saisie d'une nouvelle proposition. Je demande aux États-Unis de faire distribuer leur proposition sous forme écrite pour que la Commission l'examine un peu plus tard.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous ne voulons pas que soit reportée la décision sur notre proposition. Nous voulons qu'elle soit examinée maintenant et qu'une décision soit prise maintenant.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À votre demande, Monsieur le Président, nous allons faire distribuer au plus vite notre proposition sous forme écrite à tous les États Membres. Nous espérons qu'elle sera dûment examinée, avant que la Commission ne se prononce sur cette question, et qu'elle ne sera pas balayée d'un revers de la main. Nous pensons qu'il s'agit d'une proposition tout à fait démocratique, et nous voudrions que l'on se prononce de façon démocratique sur cette question.

**M. Hansen** (Australie) (*parle en anglais*) : Je souhaite appuyer la proposition de la présidence, à savoir que nous nous donnions le temps d'examiner la proposition avancée par les États-Unis. Comme les membres le savent, l'Australie a fait partie l'année dernière du Bureau en qualité de représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Durant cette période, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour parvenir à une décision de consensus avec les parties intéressées sur ce sujet précis. Il serait extrêmement préoccupant que l'on doive procéder à une mise aux voix. Après la nouvelle proposition raisonnable qui vient d'être présentée, tous les États Membres devront recevoir des instructions à ce sujet. Une nouvelle dynamique est apparue ce matin. Par conséquent, nous appuyons sans réserve les efforts de la présidence pour parvenir à un compromis et en débattre plus avant.

**M. Luque Márquez** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation des États-Unis de sa proposition. L'idée n'est pas nouvelle. Elle a déjà fait l'objet d'un débat, qui n'a pas eu lieu directement dans le contexte de la Première Commission, mais de façon tout à fait officieuse entre les membres de la Commission il y a un ou deux ans, lorsque la proposition de faire participer le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à une table ronde a été avancée.

Malheureusement, cette proposition sur la participation de l'OPANAL a été, comme les années précédentes, mise de côté et n'a pas été examinée par la Commission. Je comprends donc pourquoi le représentant des États-Unis ne veut pas que sa proposition qui, je le répète, n'est pas nouvelle, soit mise de côté. Toutefois, je demande à la Commission d'examiner le fait que ces trois dernières années, la proposition, formulée par 33 membres de l'OPANAL, a été mise de côté au profit du consensus, de l'harmonie au sein de la Commission et au nom de 20 années de tradition qui nous ont empêchés d'avoir des discussions thématiques dans le cadre des tables rondes.

Néanmoins, la proposition des États-Unis soulève des questions d'ordre pratique. Comme le Représentant permanent du Brésil l'a déjà souligné, l'OPANAL est une entité, née du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, chargée de gérer la zone exempte d'armes nucléaires. En ce sens, elle est unique. Les autres zones ont des structures différentes, mais l'OPANAL est un organisme international intergouvernemental disposant d'un Secrétaire général qui gère la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous devrions examiner les différences avec les autres zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous pensons néanmoins que la participation des zones exemptes d'armes nucléaires serait bénéfique. Mais des questions d'ordre pratique demeurent. Est-il possible d'organiser une table ronde spéciale cette année? Peut-être vaudrait-il mieux – et là je formule une autre solution de compromis – étudier sérieusement la proposition d'organiser dès l'année prochaine une table ronde avec les zones exemptes d'armes nucléaires, de façon que chacune des zones puisse choisir l'État ou l'entité qui la représentera? Dans le cas du Traité de Tlatelolco, le choix est simple : l'OPANAL a un Secrétaire général. Chaque zone dispose de ses propres structures.

Cela ne me paraît pas possible cette année. Voilà pourquoi, nous devrions, cette année, accepter la proposition du Brésil, que l'Équateur approuve, à savoir que le Secrétaire général de l'OPANAL participe à la table ronde du 11 octobre, et envisager, en nous inspirant des méthodes de travail de la Commission, la manière dont nous pourrions organiser dès l'année prochaine une table ronde avec les zones exemptes d'armes nucléaires. Dans l'état actuel des choses, il nous reste à peine deux semaines pour la tenue d'une telle table ronde, et je ne

suis pas certain qu'elle pourrait être organisée dans les temps et de la façon dont nous souhaiterions qu'elle le soit.

J'aimerais, si on m'y autorise, faire une observation plus générale concernant nos méthodes de travail. Cela fait plusieurs années que nous débattons de l'utilité des tables rondes. Sont-elles vraiment interactives? Dans quelle mesure sont-elles des rencontres permanentes? Ne sont-elles pas devenues une sorte de théâtre Kabuki stylisé - et je le dis avec beaucoup de respect, car j'apprécie beaucoup le Kabuki - ne suscitant plus de réaction. Faisons en sorte que les tables rondes soient un peu plus interactives, un peu plus thématiques et un peu plus en phase avec la réalité.

Je ne suis pas opposé à la proposition des États-Unis, car elle semble intéressante, mais je pense qu'elle ne peut être mise en œuvre qu'à partir de la prochaine session de la Commission. Par conséquent, en tant que véritable solution de compromis, faisons un premier pas en signe de respect à l'égard des 33 États membres de l'OPANAL et permettons au Secrétaire général de l'OPANAL de participer à la table ronde prévue le 11 octobre.

**M. Weisz** (France) : Tout d'abord, ma délégation souhaite vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous déployez pour trouver un consensus sur cette question importante. Nous souhaitons, à ce titre, saluer la proposition de notre collègue des États-Unis, qui nous semble être une proposition raisonnable, susceptible de déboucher sur un consensus. Sur la même ligne que notre collègue de l'Australie, il nous semble que sur un sujet aussi important, un délai pour consulter nos capitales pourrait être envisagé. À ce titre, nous souhaiterions bénéficier d'un délai pour examiner cette proposition.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le représentant des États-Unis de sa proposition. Nous l'étudierons dans l'avenir. Néanmoins, je partage l'avis du représentant de l'Équateur, à savoir que nous devons nous prononcer maintenant sur notre proposition. Il est grand temps que nous acceptions la présence du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes qui, comme le représentant de l'Équateur l'a souligné et comme je l'ai également indiqué dans ma première déclaration, est une organisation internationale à part entière. Nous ne voyons pas pourquoi il devrait s'exprimer au cours d'une table ronde secondaire ou ultérieure à laquelle

ne participeraient pas les mêmes acteurs ou qui ne disposerait pas du même statut. Nous remercions les États-Unis de leur proposition. Mais nous souhaiterions que l'on se prononce sur notre proposition, laquelle a été présentée bien plus tôt.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'aide que vous nous apportez dans notre travail et pour la patience dont vous faites preuve.

J'aimerais savoir, par le biais du Secrétariat, quel sera le statut des participants à la table ronde à laquelle sera présente la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La parole est au représentant du Secrétariat.

**M. Wang Xiaoyu** (Secrétaire par intérim de la Commission) (*parle en anglais*) : Au nom du Bureau de la Première Commission, la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement a envoyé des invitations à participer à cette table ronde. À ce jour, Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, participera à cette table ronde par liaison vidéo depuis Genève. Les autres organisations internationales, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ont désigné leurs représentants à New York pour participer, en leur nom, à cette table ronde. Quant à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Directeur général a désigné l'un de ses hauts fonctionnaires pour le représenter à la table ronde.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétariat. Il semble que le niveau de participation à la prochaine table ronde, à laquelle sera présente la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, n'est pas vraiment différent de celui de la table ronde prévue le 23 octobre sur le désarmement régional. Par conséquent, les craintes concernant la stature des deux tables rondes ne sont pas vraiment différentes. Il se peut que ces craintes soient infondées.

**M. Sandoval Mendiola** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Pour aller dans le sens du représentant du Brésil, nous pensons que la proposition des États-Unis - et ma délégation vient de le souligner - est une bonne proposition qui pourrait être examinée dans l'avenir, car il s'agit d'une proposition complémentaire.

Ma délégation est étonnée que la Première Commission consacre autant de temps à un tel débat. En

nous opposant à la participation du Secrétaire général d'une organisation d'États Membres à une table ronde, nous n'agissons pas comme nous le devrions en tant que Première Commission, faisant perdre le temps précieux des interprètes et des représentants sur un sujet aussi mineur. Nous ne comprenons absolument pas que l'on fasse obstacle à une organisation intergouvernementale. Je crois que l'Ambassadeur brésilien a raison. Sa proposition est sur la table et une décision doit être prise.

Deuxièmement, la proposition des États-Unis est à la fois intéressante et complémentaire, car elle ouvrirait la porte à la participation des zones exemptes d'armes nucléaires aux travaux de la Commission, ce qui aurait pour autre avantage de nous éviter de débattre à nouveau dans l'avenir de cette question, à savoir la participation des zones exemptes d'armes nucléaires. Il nous paraît totalement absurde de perdre notre temps sur cette question.

**M. Benaud** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous déployez pour faire naître un consensus entre les États Membres. Nous remercions également la délégation américaine pour la proposition qu'elle vient de faire aujourd'hui.

Comme le Représentant permanent du Guatemala l'a indiqué hier dans sa déclaration (voir A/C.1/72/PV.4), de notre point de vue, la promotion de zones exemptes d'armes nucléaires contribuera à la mise en œuvre des trois piliers fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Dans différentes enceintes, à l'Assemblée générale comme au Conseil de sécurité, nous sommes parvenus à adopter par consensus d'importantes définitions, telles que la pérennité de la paix sur le terrain. Pour le Guatemala, la mise en œuvre des trois piliers fondamentaux de la Charte contribue à la pérennisation de la paix. La création de zones exemptes d'armes nucléaires a une incidence directe sur ces trois piliers fondamentaux.

Aussi regrettons-nous que l'on doive recourir à un vote sur un sujet d'une telle importance pour de nombreuses délégations. Nous savons que nous ne sommes pas au Conseil de sécurité, où le droit de veto peut être utilisé. La Première Commission est en mesure de prendre des décisions démocratiques et transparentes. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la demande du représentant du Brésil. Sa proposition nous semble raisonnable, opportune et transparente. Nous appuyons par conséquent la position du Brésil, à savoir que la

Commission doit se prononcer sur la proposition qu'elle a présentée il y a quelques jours.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je veux simplement remercier mes collègues de la France, du Royaume-Uni et de l'Australie, ainsi que mes collègues du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, d'avoir pris position sur cette question.

En ce qui concerne ma délégation, nous ne sommes pas ici pour voter contre quiconque. Nous cherchons à mener une politique d'inclusion à l'égard de cette question. La table ronde que nous avons proposée doit nécessairement inclure le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Notre collègue de l'Équateur a noté que les autres zones exemptes d'armes nucléaires ne sont pas aussi institutionnalisées en ce qui concerne leurs organismes de mise en œuvre, ce qui ne signifie pas qu'elles sont moins importantes ou moins égales aux yeux de la communauté internationale. La moitié du monde est représentée par des zones exemptes d'armes nucléaires, et les représentants de ces zones se trouvent ici dans cette salle. En ce qui concerne les mécanismes de la table ronde que nous proposons, il appartient aux États parties des zones de décider qui les représentera et d'engager une discussion sur la situation actuelle concernant leur zone et d'autres zones, entre autres.

Tel est le but de cet exercice et de notre proposition. Nous ne voulons pas voter contre quiconque. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'on décide de voter sur cette question. Cette proposition ne doit pas faire l'objet d'un vote. Nous devons rechercher par tous les moyens un compromis. La proposition des États-Unis vise précisément à parvenir à un compromis. Le fait de nous affronter, une fois encore, sur la notion de consensus et sa pratique risque d'avoir de lourdes conséquences sur notre travail ici. D'autres instances multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération ont connu par le passé une telle situation, et c'est désormais au tour de la Première Commission.

Nous allons, bien entendu, voter sur les projets de résolution. Toutefois, le but de tous les projets de résolution est qu'ils soient adoptés sans mise aux voix. L'objectif, c'est le consensus et la recherche du consensus. Tel est le but de la proposition américaine. J'espère que les Gouvernements auront tout loisir d'y réfléchir dans le cadre des autres propositions sur la

table, et que nous n'allons pas agir dans la précipitation. Nous avons le temps nécessaire pour faire les choses correctement, créer des passerelles et dégager un compromis. Le débat thématique ne débutera qu'au milieu de la semaine prochaine, nous avons donc encore un peu de temps. Je suggère que, dans l'intérêt de chacun, nous nous accordions ce délai.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit précédemment, nous saluons la proposition des États-Unis. Notre but est également de prendre une décision sur cette question par consensus. Je souscris pleinement aux remarques des Représentants permanents de l'Équateur, du Mexique et du Guatemala. Dans notre région, nous sommes totalement en accord avec cette demande.

Je ne vois pas quelle serait la raison d'empêcher le Secrétaire général d'une organisation bien connue et la plus ancienne dans ce domaine de participer à une table ronde très importante avec la Haut-Représentante du Secrétaire général et d'autres responsables qui ne sont pas les dirigeants des organisations représentées. Je ne vois pas pourquoi le Secrétaire général de l'Office pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ou d'autres organisations régionales devraient participer à une table ronde différente, où ils n'auront pas la possibilité d'interagir avec les hauts représentants et les responsables de rang inférieur d'autres organisations, telles que, notamment, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres, comme le Secrétariat l'a indiqué.

Par conséquent, étant donné que nous avons présenté notre proposition il y a plus de deux jours et qu'elle a été communiquée à tous les membres, j'insiste pour que l'on se prononce maintenant sur notre proposition. Par la suite, nous serons bien entendu ouverts à toute discussion sur les propositions que nous avons présentées aujourd'hui. Nous avons le temps pour cela, mais nous souhaiterions que l'on se prononce maintenant sur notre proposition.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il est clair qu'il n'y a pas de consensus sur cette question. La délégation brésilienne demande que l'on se prononce aujourd'hui sur sa proposition. Pour être franc, j'aimerais qu'un consensus se dégage à ce sujet. Toutefois, le principal auteur des projets de décision figurant dans le document A/C.1/72/CRP.4 souhaite que la Commission se prononce aujourd'hui sur sa proposition.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous vous avons entendu, Monsieur le Président. Si vous prenez la décision de procéder à un vote, nous nous inclinons. Nous le regrettons vivement. Cela est tout à fait révélateur de la façon dont nous procédons ici. Afin d'éviter de créer la discorde, nous allons retirer la proposition américaine, puisqu'une voie démocratique et consensuelle n'est apparemment pas retenue. Nous retirons la proposition américaine et nous n'insisterons donc pas pour que cette question soit mise aux voix. J'aimerais cependant que l'on retienne que notre délégation a essayé de trouver une solution et de créer des passerelles avec d'autres délégations ici présentes, mais qu'elle a essuyé un refus.

J'espère qu'à l'avenir nous ne nous trouverons pas dans un cas de force majeure sur des questions similaires de procédure. Toutefois, si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'il s'agit de questions politiques. Telle est la situation dans laquelle se trouve la Première Commission, et c'est tout à fait regrettable. Nous n'insistons donc pas pour qu'un vote ait lieu et nous retirons notre proposition. Nous nous en remettons à vous, Monsieur le Président, pour la suite de nos travaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de décision figurant dans le document A/C.1/72/CRP.4, intitulé « Participation à une table ronde avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables ».

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation a proposé hier une autre solution. Elle nous paraît acceptable. Nous ne souscrivons pas à l'argumentaire présenté par l'auteur de ce projet de décision, et je me prononce contre cette décision.

**M. Kodellas** (Grèce) (*parle en anglais*) : J'appelle tous mes collègues à éviter un vote. Il s'agit d'une question de procédure, et nous devons procéder par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je avoir quelques éclaircissements? Le représentant du Royaume-Uni demande-t-il un vote?

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je ne demande pas un vote. Je suis opposé au consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter

les projets de décision figurant dans le document A/C.1/72/CRP.4?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je n'ai peut-être pas été clair. J'ai cru comprendre que la décision a été présentée pour une adoption par consensus, et je suis opposé au consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai dit : « Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter les projets de décision figurant dans le document A/C.1/72/CRP.4? »

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que la Commission voudrait l'adopter par consensus, et ma délégation est opposée au consensus. L'autre solution que nous avons présentée (voir A/C.1/72/PV.4) nous paraît tout à fait acceptable et n'a pas soulevé d'objections. Une autre solution nous a été présentée aujourd'hui. Ma délégation maintient qu'elle ne peut accepter le document A/C.1/72/CRP.4.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

**Mme Elliott** (Secrétaire de la Commission) : J'interviens pour clarifier la procédure concernant la mise aux voix des projets de décision. En l'absence d'une demande de mise aux voix, la Commission se prononce sur toute décision sans mise aux voix. Telle a toujours été la tradition en Première Commission et en Assemblée générale. Par conséquent, à moins qu'il y ait une demande spécifique en faveur d'un vote, la Commission procède sur la base de l'adoption sans vote.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je demande une suspension de cinq minutes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais suspendre la séance pendant cinq minutes.

*La séance, suspendue à 11 h 5, est reprise à 11 h 10.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Que mes collègues veuillent bien me pardonner de les avoir fait attendre. Je remercie le Président et le Secrétariat pour les explications qu'ils m'ont fournies. Une décision a été prise et elle est définitive. Il n'a jamais été dans l'intention de ma délégation de demander un vote. Je ne crois pas que le vote soit approprié dans le cas d'une prise de décision sur des questions de procédure au sein de la Commission. Ma délégation se range à la décision qui vient d'être prise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/72/CRP.2, prenant en compte la décision qui vient d'être prise concernant la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, qui aura lieu le mercredi 11 octobre.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au projet de calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/72/CRP.2, tel qu'amendé?

*Il en est ainsi décidé.*

**Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)**

**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'ouvrir le débat, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs est maintenant ouverte pour la partie consacrée au débat thématique, qui débutera la semaine prochaine, le mercredi 11 octobre.

Je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti. J'invite les délégations à prononcer leurs déclarations à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

**M. Cooreman** (Belgique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Sachez que vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

La Belgique s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne

(A/C.1/72/PV.2). Je voudrais néanmoins revenir sur plusieurs points qui revêtent une importance particulière pour ma délégation.

Le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires fait face aujourd'hui à des défis immenses. Un pays est en train de progresser rapidement vers l'acquisition de sa propre capacité nucléaire opérationnelle. La Belgique condamne sans équivoque le programme de missiles balistiques et nucléaires de la Corée du Nord, notamment l'essai nucléaire réalisé en septembre. Nous appelons la Corée du Nord à changer de cap, à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et à prendre les mesures nécessaires en vue de sa dénucléarisation.

Chaque essai nord-coréen rappelle l'importance vitale que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). C'est la seule manière d'imposer une interdiction globale et définitive des essais nucléaires, vérifiée par une organisation internationale. Sans le TICE, le risque que des armes nucléaires nouvelles et plus puissantes soient développées reste plus élevé. Seul un monde sans essais nucléaires peut conduire à un monde sans armes nucléaires. En tant que Présidents actuels du processus de l'article XIV, la Belgique et l'Iraq prendront un certain nombre d'initiatives pour encourager l'adhésion au Traité et faciliter son entrée en vigueur.

Face aux défis actuels en matière de non-prolifération, il convient de rappeler que le Plan d'action global commun avec l'Iran montre comment des différences apparemment irréconciliables peuvent être surmontées grâce à la puissance de la diplomatie multilatérale, lorsqu'elle est guidée par une vision partagée et appuyée par une action collective. Nous souhaitons souligner combien il importe que toutes les parties poursuivent la mise en œuvre de cet accord nucléaire.

Nous ne saurions nous satisfaire du rythme actuel du désarmement nucléaire. Le dernier accord majeur sur la maîtrise des armes nucléaires remonte à 2010. Des arsenaux nucléaires sont en cours de modernisation. De nouvelles capacités nucléaires voient le jour, dont les effets sont potentiellement déstabilisateurs. Les États dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui détiennent les plus grands arsenaux, doivent prendre d'autres mesures, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Malgré le revers subi par la Conférence d'examen de 2015, nous disposons toujours d'un cadre convenu pour aller de

l'avant, je pense au Plan d'action 2010. Les réductions effectives des stocks de tous les types d'armes nucléaires devraient s'accompagner de mesures politiques visant à réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de défense. Les temps d'alerte et de décision pour le lancement d'armes nucléaires doivent être augmentés, ce qui réduirait le risque d'attaques accidentelles ou non autorisées.

La Belgique a appuyé les résolutions des Nations Unies à cet effet. Ces résolutions rappellent la responsabilité commune des États dotés d'armes nucléaires et des États qui n'en sont pas dotés dans la mise en œuvre de l'objectif de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons tous un rôle à jouer pour réunir les conditions propices à un progrès véritable vers le désarmement. Créer un environnement de sécurité adéquat est l'une de ces conditions. Bâter la confiance en est une autre.

Les divergences internationales quant à la voie à suivre pour parvenir au désarmement nucléaire se sont renforcées et certains principes régissant notre approche commune ont été remis en question. La Belgique doute que le Traité récemment conclu sur l'interdiction des armes nucléaires puisse être un facteur de progrès. En tant qu'instrument politique, il ne bénéficie pas du soutien des principales parties prenantes. En tant qu'instrument de désarmement, il manque de conditions préalables, telles qu'un régime de vérification pour assurer la conformité et prévenir les infractions, pour être efficace. En outre, le traité déclare sa primauté sur les autres accords internationaux, au risque d'affaiblir certains éléments fondamentaux du régime mondial de non-prolifération, notamment lorsqu'il est interprété comme offrant une option moins lourde. Les dispositions du Traité relatives aux essais nucléaires le mettent en contradiction avec le TICE et pourraient compliquer l'entrée en vigueur de ce dernier. Le Traité propose également un régime de garanties qui est en deçà de la norme actuelle. Le Protocole additionnel nous apparaît toujours comme un outil essentiel pour empêcher l'utilisation de matières nucléaires non déclarées pour des programmes d'armes illégales.

La Belgique ne signera pas le Traité d'interdiction des armes nucléaires car il ne renforce pas le régime mondial de non-prolifération. Nous sommes en désaccord avec d'autres États sur cette question, mais nous sommes déterminés à coopérer avec toutes les parties prenantes afin de pouvoir ensemble atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. La

polarisation ne nous rapprochera pas de cet objectif. Les divergences de vue sur une question ne doivent pas nous empêcher d'avancer sur d'autres sujets. Cette question ne doit pas non plus contaminer les débats sur des sujets qui n'y ont pas trait.

Nous sommes convaincus qu'une approche progressive est un moyen réaliste de parvenir au désarmement nucléaire, à savoir un processus graduel reposant sur des pièces maîtresses qui se renforcent mutuellement. Malheureusement, de nombreux éléments ont été bloqués pendant des années, et nous avons besoin d'une volonté politique renouvelée pour les revigorer. À cet égard, nous saluons et appuyons les mesures visant à avancer sur la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles grâce à la création d'un groupe préparatoire d'experts de haut niveau. La question de la vérification du désarmement nucléaire bénéficiera également de la contribution d'un groupe d'experts gouvernementaux. De telles actions dans le cadre des Nations Unies peuvent être complétées par des initiatives plurinationales, telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, dont mon pays est membre.

Les armes chimiques sont les seules armes de destruction massive utilisées dans des conflits au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Leur réapparition sur les champs de bataille, 100 ans après leur première utilisation en Belgique, est une honte pour l'humanité. Comme il a été rappelé il y a deux ans dans la Déclaration d'Ypres à l'occasion du centième anniversaire de la première utilisation à grande échelle d'armes chimiques, toute utilisation d'armes chimiques est totalement inacceptable et viole les règles et normes de la communauté internationale. L'utilisation de cette arme contre sa propre population par un État partie à la Convention sur les armes chimiques nous rappelle de façon douloureuse que la force d'un traité dépend de son respect par les États parties et que les engagements déclarés doivent être évalués au moyen de vérifications rigoureuses. La Belgique appelle la Syrie à coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à faire toute la lumière sur son programme d'armes chimiques. Nous réaffirmons notre confiance dans l'impartialité et l'expertise du Mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU, qui doit déterminer la responsabilité des horribles attaques chimiques commises en Syrie. Ce travail crucial devrait être étendu au-delà de son mandat actuel.

J'aimerais ajouter un dernier mot sur nos méthodes de travail. Chaque année, la Commission se réunit en tant qu'instance unique offrant la possibilité à tous les États Membres de l'ONU d'aborder l'ensemble des questions liées à la non-prolifération et au désarmement. L'ampleur de notre programme se reflète non seulement dans une multitude de déclarations, de débats et de manifestations parallèles, mais aussi dans un recueil annuel de résolutions et de déclarations. Nous ne devons pas hésiter, bien entendu, à exprimer nos opinions, mais nous devons aussi éviter de perdre de vue notre objectif ou de subordonner nos actes à nos paroles. Nous devons nous poser la question de savoir si une répétition annuelle des mêmes résolutions n'ayant subi que des mises à jour techniques sert l'objectif de la Commission. En outre, avons-nous besoin de demander des rapports annuels au Secrétaire général sur les mêmes projets de résolution, en particulier si ces rapports ne nous apportent pas de nouvelles idées? Des mesures concrètes pourraient être prises pour améliorer nos méthodes de travail, en ne présentant que tous les deux ou tous les trois ans des projets de résolution et en nous abstenant de demander de manière systématique des rapports au Secrétariat.

**M. Sukhee** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer, ainsi qu'aux membres du Bureau, du plein appui et de la coopération de notre délégation.

La Mongolie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Après plus de 70 ans, depuis la toute première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1(I)) jusqu'au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires récemment négocié, le désarmement nucléaire mondial et l'objectif général d'un monde sans armes nucléaires se trouvent toujours dans une impasse. Face aux immenses défis qui se posent en matière de désarmement et de non-prolifération et aux tensions aux niveaux régional et mondial, la communauté internationale a une fois de plus démontré que des progrès sont possibles et souhaitables. À cet égard, l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en juillet 2017, marque un tournant décisif dans la mise hors-la-loi et l'élimination progressive des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la clef de voûte du régime de

désarmement et de non-prolifération nucléaires et constitue un élément essentiel du régime mondial de sécurité. Au titre du TNP, les États dotés d'armes nucléaires ont l'obligation légale non seulement de poursuivre, mais aussi de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire, dans le cadre d'un système de vérification international strict et efficace. Il est regrettable qu'à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2015, nous ne soyons pas parvenus à un document final se fondant davantage sur le document final consensuel de la Conférence d'examen du TNP de 2010. La tenue réussie de la Conférence représente une partie essentielle du TNP. Des efforts devraient donc être faits pour éviter une telle impasse au cours du cycle d'examen actuel.

Nous sommes pleinement convaincus que seul un monde exempt d'armes nucléaires permettrait de garantir à l'humanité un avenir plus sûr, indispensable à la réalisation des principaux objectifs de paix, de sécurité et de développement. Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et, à cette occasion, le Secrétaire général António Guterres et le Président de la Mongolie ont échangé des messages. Le Secrétaire général a déclaré ce qui suit :

« Alors que la Mongolie célèbre les vingt-cinq ans de la proclamation de son statut d'État exempt d'armes nucléaires, ce statut unique témoigne de son engagement patient et productif au côté de ses voisins dans la poursuite de son statut d'État exempt d'armes nucléaires et du bienfondé des initiatives diplomatiques. Au cours de ces 50 dernières années, grâce aux efforts déployés pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, ces zones concernent aujourd'hui 60 % des membres de l'ONU. Ces zones constituent des étapes concrètes et précieuses vers un monde exempt d'armes nucléaires. Ces initiatives ont contribué au renforcement de la confiance en favorisant le dialogue entre voisins et avec les États dotés d'armes nucléaires. Elles ont contribué au régime de désarmement et de non-prolifération ainsi qu'à la stabilité et la sécurité internationales. »

Grâce à ses efforts constants et à l'appui de la communauté internationale, le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie jouit aujourd'hui d'une reconnaissance internationale, et son statut particulier a été reconnu en tant que contribution à

la non-prolifération nucléaire et à la promotion de la confiance régionale et de la prévisibilité. La Mongolie attache une grande valeur à la déclaration conjointe de 2012 des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en tant que base de sa politique de sécurité nucléaire. En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Mongolie poursuivra ses efforts afin d'ouvrir la voie à un monde plus pacifique et plus prospère en consolidant davantage sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Je tiens également à réitérer le ferme soutien de mon gouvernement aux zones exemptes d'armes nucléaires et à réaffirmer que la Mongolie poursuivra ses efforts de coopération avec les Nations Unies et les États Membres afin de renforcer les aspects non nucléaires de sa sécurité, qui pourraient contribuer à la stabilité, à l'instauration d'une plus grande confiance à l'échelle régionale et à une coopération mutuellement bénéfique dans la région et au-delà.

Les essais nucléaires répétés et le lancement de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée – au mépris de la volonté de la communauté internationale et en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – menacent gravement la paix et la sécurité internationales. En tant que pays doté d'un statut de zone exempte d'armes nucléaires depuis 25 ans, la Mongolie réaffirme sa position de principe selon laquelle la péninsule coréenne doit être exempte d'armes nucléaires. La Mongolie renouvelle son appel au maintien de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est et au règlement de la question par des moyens pacifiques.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est la seule garantie juridiquement contraignante contre la répétition des essais nucléaires. La Mongolie est fermement attachée à l'entrée en vigueur rapide du TICE et à sa mise en œuvre. Pour la Mongolie, le système de vérification est au cœur du TICE, en particulier le Système de surveillance international. La Mongolie est fière d'accueillir trois stations de surveillance géophysique et salue les efforts des Commissions préparatoires pour achever l'installation du système final de la station hydroacoustique HA04, après bientôt 20 ans de travail acharné. Il est essentiel que nous poursuivions la construction et le maintien du système afin qu'il soit pleinement opérationnel au moment de l'entrée en vigueur du Traité. En tant que partie au TNP et au TICE, la Mongolie saisit toutes les occasions pour souligner l'importance du TICE.

Dans le cadre du Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est, la Mongolie s'efforce de redonner vigueur aux efforts régionaux et aux pourparlers visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la région de l'Asie du Nord-Est. Il s'agit d'un mécanisme à composition non limitée garantissant la participation de tous les pays d'Asie du Nord-Est à un échange d'idées et de points de vue afin d'instaurer une confiance et une compréhension mutuelles. En juin dernier, nous avons organisé le quatrième Sommet international sur le Dialogue d'Oulan-Bator, l'accent étant mis sur les options politiques permettant d'améliorer la situation actuelle de la sécurité dans la région. Plus de 150 représentants des pays de la région et des organisations internationales y ont participé.

La Mongolie reconnaît la valeur du multilatéralisme, souligne l'importance que revêt la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et appuie la tenue en 2018 d'une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire afin d'examiner les progrès accomplis en la matière. Nous espérons sincèrement pouvoir être en mesure de réaliser des progrès notables dans le cadre du programme de désarmement et de non-prolifération de cette année, afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

**M. Molnár** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à ce poste important et de vous assurer du plein appui de ma délégation.

La Hongrie souscrit à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). Je me limiterai donc à quelques observations à titre national.

L'année qui s'est achevée a été marquée par diverses menaces contre le régime international de désarmement et de non-prolifération. Il suffit, à ce propos, de mentionner les essais nucléaires et de missiles effectués sur la péninsule coréenne et l'emploi d'armes chimiques contre la population civile en Syrie. Ces violations flagrantes des normes juridiques internationales et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité représentent une menace pour la paix tant au niveau régional que mondial. Cela doit nous rappeler que la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour renforcer et, chaque fois que possible, perfectionner le mécanisme mondial de désarmement et de non-prolifération.

Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction que la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est déroulée dans un climat constructif, insufflant un élan positif au nouveau cycle d'examen du Traité, lequel demeure la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération nucléaire et, grâce à son article VI, le seul cadre réaliste pour un désarmement nucléaire multilatéral. C'est pourquoi le TNP doit être renforcé plutôt qu'affaibli ou délaissé.

S'agissant de l'objectif ultime du désarmement nucléaire multilatéral, nous sommes convaincus qu'il ne peut être atteint que par le biais d'un processus inclusif et graduel prévoyant des mesures concrètes et pratiques qui mobilisent pleinement les États dotés d'armes nucléaires, tout en promouvant la sécurité et la stabilité internationales. Nous sommes intimement persuadés que tout nouvel instrument juridique ne satisfaisant pas à ces exigences n'aura aucune incidence concrète. Il n'existe pas de voie rapide dans ce domaine; seule une approche graduelle permettra de faire des progrès tangibles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est l'un des éléments constitutifs essentiels d'une telle approche graduelle, car il ne saurait y avoir de désarmement et de non-prolifération nucléaires sans une interdiction communauté internationale complète et totale des essais nucléaires. Il n'existe pas de solution de rechange ou de substitut au TICE. Grâce au Système de surveillance internationale fiable dont il dispose, le TICE est un atout sans pareil qui doit être préservé, correctement financé et amélioré. Compte tenu de la situation internationale en matière de sécurité, telle que confirmée par la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, le TICE revêt plus d'importance que jamais et son entrée en vigueur est plus nécessaire que jamais.

Une autre mesure concrète sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires consisterait à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La conclusion d'un traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable apporterait une contribution importante à la mise en œuvre du TNP. Nous nous félicitons que la première session du Groupe d'experts gouvernementaux de haut niveau chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles

de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, se soit tenue, l'année dernière, dans un climat constructif, sous la présidence avisée du Canada.

Des mécanismes et des instruments efficaces et fiables en matière de vérification et de surveillance constituent d'autres éléments essentiels qui font encore défaut à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les États, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, doivent œuvrer de concert à l'élaboration de tels outils de vérification jusqu'à ce que soient réunies les conditions propices à la conclusion de nouveaux accords de désarmement nucléaire multilatéraux. Par conséquent, la Hongrie appuie entièrement la résolution 71/67 et souhaite apporter son concours aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux mis en place par le Secrétaire général.

Nous nous félicitons de l'issue de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire du Traité. Après avoir jeté les bases de ce traité, les États parties doivent maintenant donner la priorité à la réalisation des obligations découlant du Traité de la manière la plus efficace et transparente possible, en particulier en ce qui concerne l'établissement de rapports. Bien que l'universalisation du Traité sur le commerce des armes ait bien progressé, il est nécessaire d'amener les principaux exportateurs d'armes à participer à cet effort afin que le Traité puisse devenir un véritable jalon en matière de réglementation du commerce international des armes classiques. Je tiens à remercier la Finlande pour son rôle dans les préparatifs de la Conférence réussie des États parties. Je souhaite également exprimer notre soutien au Japon, qui va assumer la présidence à venir de la Conférence. Nous sommes persuadés qu'elle va donner un nouveau souffle à l'universalisation du Traité en Asie.

Alors que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, il me paraît important de rappeler l'attachement de la Hongrie à cette convention, ainsi qu'aux objectifs figurant dans la Déclaration de Maputo. Afin d'exprimer notre appui à la Convention, nous avons versé l'année dernière une contribution volontaire à l'Unité d'appui à la mise en œuvre.

Malgré les progrès immenses enregistrés ces 20 dernières années grâce à la Convention, nous

avons malheureusement noté une augmentation des zones et des pays nouvellement affectées par des mines, ce qui représente une grave menace pour la population civile. Ce n'est qu'en inversant cette tendance, en veillant sans relâche à nous acquitter des engagements découlant de la Convention et en faisant de nouveaux progrès vers l'universalisation de la Convention, que l'objectif ultime d'un monde exempt de mines pourra être atteint d'ici à 2025.

La Hongrie se réjouit de l'issue positive de la cinquième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui joue un rôle important en ce qui concerne le respect des règles du droit international humanitaire dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et dans la réponse aux défis posés par les nouvelles technologies. Nous attachons une grande importance au Protocole amendé II, et en particulier à la question des dispositifs explosifs improvisés et aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes. Nous nous félicitons que, malgré la situation financière alarmante des traités de désarmement de Genève, toutes ces questions importantes puissent être abordées en novembre prochain.

Enfin, je voudrais rappeler aux délégations que, suivant la pratique des années précédentes, la Hongrie a élaboré un projet de résolution consacré à la Convention sur les armes biologiques, pilier fondamental des efforts de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous espérons que, comme cela a été le cas chaque année jusqu'ici, ce projet de résolution sera une nouvelle fois adopté par consensus. L'adoption cette année d'un projet de résolution sur la Convention revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit d'une étape essentielle et d'un message positif adressé à la Réunion des États parties, mandatée par la huitième Conférence d'examen des Parties à la Convention pour parvenir à un consensus sur un processus intersessions de fond au cours de la période précédant la prochaine Conférence d'examen. Nous pourrions ainsi réaffirmer l'engagement que nous avons pris de préserver et renforcer davantage la pertinence de la Convention, dans un contexte scientifique et politique en mutation rapide.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je rappelle aux

délégations qu'elles doivent limiter leurs interventions à huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

**M. Khamis** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La délégation de la République-Unie de Tanzanie souhaite vous adresser ses félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée. Vous pourrez compter sur notre plein appui et notre coopération.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2). J'aimerais toutefois faire les observations suivantes à titre national.

Premièrement, la négociation réussie du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a donné une nouvelle impulsion politique et juridique au mécanisme de désarmement. Le 7 juillet 2017, les États Membres ont, dans leur majorité, adopté le nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les plaçant dans la même catégorie que d'autres armes de destruction massive, en vertu du droit international. Le Traité est ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017. La République-Unie de Tanzanie est impatiente de le signer et de le ratifier, conformément à sa propre législation.

Deuxièmement, ma délégation souhaite rappeler que ce traité vient compléter le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), auquel la Tanzanie est partie. Nous insistons toutefois sur le fait que les initiatives en matière de désarmement ne doivent pas entraver l'exercice par les pays en développement de leurs droits inaliénables à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À ce propos, nous notons le rôle important joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la mise en œuvre des garanties pour la vérification des programmes nucléaires et l'application de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Troisièmement, la République-Unie de Tanzanie est depuis longtemps consciente de l'existence d'armes de destruction massive et de la grave menace que cela représente pour la paix et la sécurité de notre nation, de notre continent et du monde. Nous tenons, à ce propos, à rappeler la nécessité pour la communauté internationale de renforcer les mesures visant à empêcher des acteurs non étatiques, y compris des terroristes, d'accéder aux armes de destruction massive.

Quatrièmement, nous sommes vivement préoccupés par le commerce, le stockage et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre, y compris leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. Ces armes alimentent et prolongent les conflits, les crimes environnementaux – parmi lesquels la destruction d'espèces menacées telles que les éléphants – les crimes organisés, notamment le trafic de drogue, les crimes violents et le terrorisme. À cet égard, nous appuyons pleinement les initiatives multilatérales efficaces visant à lutter contre le commerce illicite et la prolifération des armes classiques et de leurs munitions. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, que la République-Unie de Tanzanie a signé le 3 juin 2013.

Cinquièmement, la République-Unie de Tanzanie est convaincue de l'importance de l'espace et de ses utilisations à des fins pacifiques et elle est profondément préoccupée par la course aux armements, notamment par le déploiement de systèmes de missiles balistiques dans l'espace et ses conséquences sur la sécurité de l'espace et de l'humanité sur Terre. Ma délégation appelle la communauté internationale à insister sur l'importance d'un strict respect des accords de désarmement pertinents et du régime juridique existant concernant l'espace extra-atmosphérique.

Enfin, ma délégation souhaite rappeler que le désarmement et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Il a été clairement démontré que les fonds utilisés pour stocker des armes lourdes rarement utilisées pèsent sur les économies nationales et mondiales. À cet égard, nous exhortons les pays à consacrer leurs efforts à l'amélioration des conditions de vie de leurs peuples, ce qui permettrait également d'inverser la migration irrégulière actuelle et intense du Sud vers le Nord, fruit de la pauvreté et du désespoir.

**Mme Haile** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives à la tête des travaux de cette importante commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation dans la conduite de nos délibérations.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

Pour l'Érythrée, on ne peut garantir la paix et la sécurité internationales que par un développement socioéconomique mondial stable et inclusif, ainsi que par le plein respect de la Charte des Nations Unies, du droit international et des obligations découlant des traités. La paix et la sécurité sont une responsabilité mondiale partagée, et aucun pays ne peut à lui seul protéger ses frontières contre toutes les formes de menaces. Des instruments multilatéraux plus solides, négociés, transparents, complets et non discriminatoires et la coopération internationale sont essentiels pour obtenir des résultats efficaces et à long terme en ce qui concerne la réalisation des objectifs visés en matière de sécurité et de désarmement aux niveaux régional et international. À cet égard, l'Érythrée redit son attachement au désarmement et à la sécurité internationale, car le désarmement ne peut être réalisé qu'au niveau multilatéral.

La quasi-totalité des conflits mondiaux sont liés, de façon directe ou indirecte, à la grande disponibilité des armes légères et de petit calibre illicites et de leurs munitions dans tous les pays et régions. En conséquence, on ne saurait trop souligner leur incidence négative sur les personnes vivant dans une situation de conflit ou dans des régions où sévit une criminalité généralisée. Les principales conséquences de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre se font sentir dans les pays en développement, en particulier dans les pays où le contrôle de l'État est faible ou inexistant. Et nous continuons de noter avec une vive inquiétude que des groupes terroristes et des réseaux criminels profitent de ces failles en matière de sécurité. À cet égard, nous devons nous opposer à des mesures ou des actions qui compromettent la sécurité et la stabilité des pays. Nous serons guidés dans nos actes par le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, ainsi que par leur droit à la légitime défense. Tels sont des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

L'Érythrée souhaite rappeler que le principal défi posé par les armes légères et de petit calibre n'est pas lié à l'utilisation illicite d'armes par des civils ou des acteurs non étatiques, mais plutôt à l'existence de dispositifs non explosés et de restes explosifs de guerre remontant à plusieurs décennies de guerres en Érythrée, y compris à la Seconde Guerre mondiale. D'après des études menées au niveau local, plus de 1,5 million de mines ont été posées dans l'ensemble du pays au cours de cette période. Pendant les 10 années qui ont suivi l'indépendance officielle de l'Érythrée, en

1993, 700 tonnes de restes explosifs de guerre ont été retirées et détruites. Après plus de 30 années de guerre pour son indépendance et le respect de son territoire national souverain, la nation érythréenne compte parmi les pays qui ont subi les horreurs de la guerre. D'où l'importance particulière que nous attachons à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et à sa mise en œuvre.

La prolifération et l'utilisation à mauvais escient des armes légères est un phénomène complexe et multiforme qui dépasse les frontières politiques et exige une solution régionale et internationale. À cet égard, le Gouvernement de l'État d'Erythrée s'acquiesce de ses obligations conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre de la Déclaration de Nairobi de 2009 sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et du Protocole de Nairobi de 2004 pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique. Ces instruments reposent sur les principes consacrés dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et d'autres mécanismes internationaux pertinents. À l'heure actuelle, le Gouvernement de l'État d'Érythrée travaille sur un plan d'action national sur les armes légères et de petit calibre, qui prend en compte le Plan stratégique 2016-2020 du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et des États frontaliers.

L'Érythrée est profondément préoccupée par l'absence de progrès significatifs dans le domaine du désarmement nucléaire. Récemment, on nous a rappelé à quel point les armes nucléaires pouvaient être dangereuses. Elles continuent à représenter le plus grand danger pour l'humanité et pour la survie de la civilisation. L'Érythrée estime que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires est leur élimination totale et irréversible. L'Érythrée est fermement convaincue que des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'universalisation et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont autant de mesures essentielles pour parvenir à un désarmement nucléaire général et complet. L'Érythrée attache la plus haute importance au rôle joué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le

maintien de la paix et de la sécurité internationales et renouvelle son appui aux trois piliers du TNP.

Enfin, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour insister sur le fait que les armes ne font qu'alimenter l'insécurité et que le désarmement est le seul instrument viable pour une planète sûre abritant l'humanité tout entière.

**M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter sur notre plein appui et notre coopération dans l'accomplissement de votre tâche.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/72/PV.2).

Bien que la majorité des États Membres aspirent à un monde exempt d'armes nucléaires et que le désarmement et la non-prolifération soient, depuis de nombreuses années, des priorités dans l'ordre du jour des Nations Unies, les progrès demeurent faibles. De toute évidence, la course aux armements reprend, s'accompagnant de la lourde menace que représentent les armes de destruction massive, compte tenu du niveau élevé des technologies de pointe et de la modernisation des armements. Nous pouvons donc affirmer que nous vivons dans un monde moins sûr. Cette situation exige de toute urgence que nous fassions preuve d'une volonté politique plus forte pour régler la question vitale du désarmement et de la non-prolifération et faire des progrès tangibles en ce qui concerne le renforcement de la confiance mutuelle, l'objectif étant de garantir la sécurité mutuelle au monde entier.

La persistance des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, demeure un sujet de grave préoccupation pour ce qui est de la paix et de la sécurité, car tant que des armes nucléaires existent, le risque d'une explosion nucléaire accidentelle, par erreur, non autorisée ou intentionnelle demeure, exposant ainsi l'humanité et l'environnement à leurs effets catastrophiques. Par conséquent, nous sommes convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. À cet égard, ma délégation se félicite de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet

dernier, lors de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complètes. Le Traité a été ouvert à la signature le 20 septembre, et la République démocratique populaire lao figure parmi les pays qui ont signé ce traité important. Nous espérons que son entrée en vigueur pourra contribuer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation se félicite des réunions organisées par l'Assemblée générale pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, car elle est l'occasion d'appeler l'attention du public au danger des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, de façon que les générations futures refusent d'acquiescer des armes de destruction massive.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire de la non-prolifération et du régime de désarmement, car il est le seul instrument international pertinent qui soit appliqué et quasi universel. Par conséquent, il incombe à la communauté internationale de prendre, de bonne foi, des mesures efficaces pour combler le vide juridique en matière d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires, qui visent la pleine application de l'article VI du TNP, contribuant ainsi à l'instauration et à la pérennisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation appuie la mise en œuvre des trois piliers du Traité -non-prolifération nucléaire, désarmement nucléaire et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – qui s'articulent parfaitement. Nous sommes fermement convaincus que cela servira au mieux les intérêts de la communauté internationale. Ces trois piliers sont censés être mis en œuvre sur un pied d'égalité, mais le désarmement nucléaire prend du retard.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), auquel la République démocratique populaire lao attache une grande importance, permettrait indéniablement d'avancer sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Pourtant, 20 ans après son adoption, le TICE n'a toujours pas pris effet. Il appartient donc à la communauté internationale de veiller à ce que ce traité entre en vigueur. Nous devons rester optimistes. Dans ce contexte, nous espérons que les États qui ne l'ont pas encore fait signeront ou ratifieront le Traité.

Afin d'appuyer les efforts déployés au niveau international, la République démocratique populaire lao est devenue partie à plusieurs instruments internationaux sur le désarmement et s'est engagée à s'acquitter de ses obligations internationales au titre de ces traités.

La République démocratique populaire lao attache une grande importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, car nous pensons qu'elles ont contribué de manière significative au renforcement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi qu'au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. Nous appuyons fermement la préservation de la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, telle que consacrée par le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et à la Charte de l'ASEAN.

La République démocratique populaire lao est consciente du rôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, le renforcement de la sûreté nucléaire et des garanties nucléaires. À ce propos, nous sommes heureux d'informer les membres que la République démocratique populaire lao a achevé son processus interne et signé le Protocole additionnel de l'AIEA.

Ma délégation souhaite aborder également la question des armes à sous-munitions, dont nous connaissons les effets collatéraux nocifs sur les populations et le développement. Le grave problème posé par les munitions non explosées dans mon pays en est l'illustration, car notre peuple et notre développement national continuent d'en subir les effets négatifs. La neutralisation de ces munitions non explosées va prendre beaucoup de temps et, étant donné leur étendue, nous ne savons pas combien d'années cela demandera pour débarrasser les zones contaminées de ces munitions non explosées. D'immenses ressources sont nécessaires pour effectuer cette tâche. Au cours des années passées, nos efforts pour éliminer ces munitions, avec l'appui et l'aide de la communauté internationale, ont eu des résultats limités. Afin de régler ce problème persistant, le Gouvernement lao a lancé, l'année dernière, une campagne autour de l'objectif 18 de développement durable, « Sauver des vies du fléau des munitions non explosées ». Nous appelons la communauté internationale à accorder une attention particulière à

cette question en nous aidant à mettre en œuvre l'objectif de développement durable 18, entre autres, afin de débarrasser mon pays des munitions non explosées, et en adhérant à la Convention sur les armes à sous-munitions, de façon que cela ne se reproduise pas. Nous saluons les avancées obtenues lors de la septième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue en septembre à Genève, et attendons avec intérêt la prochaine Réunion des États parties, qui se tiendra à Genève, en septembre 2018.

Enfin, tous les États doivent faire preuve d'une forte volonté politique et prendre des initiatives communes afin de progresser sur la question très importante du désarmement et de la non-prolifération. De plus, une démarche multilatérale est essentielle pour atteindre l'objectif ultime du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements. Chaque pays doit redoubler d'efforts et travailler en étroite coopération afin d'atteindre nos objectifs communs et libérer ainsi le monde de la crainte et des menaces suscitées par tous les types d'armes. Ma délégation continuera de participer de façon constructive aux travaux de la Première Commission.

**Mme Dallafior** (Suisse) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Un ordre international fondé sur le droit international public constitue la meilleure garantie d'une sécurité globale. Le respect des règles et accords internationaux par tous est par conséquent fondamental. La sécurité internationale ne pourrait que pâtir d'une remise en cause de ces normes. Tous les États Membres ont le devoir d'œuvrer ensemble et de manière respectueuse afin de renforcer la stabilité et la sécurité internationales, y compris dans le cadre de l'Assemblée générale.

Les développements dans la péninsule coréenne constituent une source de préoccupation majeure. La Suisse condamne dans les termes les plus vigoureux les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, dont celui de septembre dernier, et ses essais de missiles balistiques. Ces agissements constituent de véritables menaces à la fois pour le régime de non-prolifération nucléaire et la sécurité internationale. La communauté internationale doit agir de conserve afin de relever le défi posé par les agissements de la République populaire démocratique de

Corée. Dans ce contexte, nous tenons à saluer l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2375 (2017), adoptée le 11 septembre dernier. Par ailleurs, la mise en place d'un processus diplomatique soutenu est essentielle, et ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, afin de gérer la crise actuelle et de réduire les risques qu'elle engendre. Et deuxièmement, afin d'y trouver une solution pacifique et pérenne.

Les défis liés à l'arme nucléaire ne se limitent pas à la seule question nord-coréenne. L'évolution de la situation sécuritaire entre certains États et alliances disposant de l'arme nucléaire est également source d'inquiétude. En outre, nous sommes préoccupés par les tensions caractérisant des régimes aussi importants que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. L'augmentation quantitative et qualitative d'arsenaux nucléaires et l'absence de progrès dans de nombreux domaines clefs du désarmement nucléaire, comme par exemple celui des doctrines, constituent également des indicateurs inquiétants.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que souligner la nécessité d'efforts renouvelés en faveur du désarmement nucléaire. En particulier, aucune action ne devrait remettre en cause l'engagement pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'éliminer totalement les arsenaux nucléaires. Par ailleurs, des efforts particuliers doivent être consentis par les États dotés afin d'avancer de manière résolue dans la mise en œuvre des engagements pris lors des conférences d'examen successives de cet instrument, à commencer par la Conférence d'examen de 2010.

La Suisse a participé activement au processus de négociation d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Si elle estime qu'une participation plus large aux négociations aurait contribué à un instrument plus abouti, elle a voté de manière positive lors de l'adoption de la version finale du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce vote positif s'explique par le fait que la Suisse espère que ce nouveau traité contribuera aux efforts en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires à travers l'établissement d'une norme d'interdiction claire. La Suisse a cependant des interrogations concernant plusieurs dispositions du Traité. En fonction de leur interprétation et mise en œuvre, certaines d'entre elles pourraient affecter de manière négative des processus et normes de désarmement et de non-prolifération nucléaires existants. La vérifiabilité de certaines dispositions clefs pose également question. Au vu des interrogations qu'elle a au sujet du Traité,

la Suisse va réaliser une évaluation approfondie de cet instrument et de ses probables incidences.

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques célèbre son vingtième anniversaire cette année. Cet instrument constitue un pilier essentiel de l'architecture de sécurité globale, et nous tenons à saluer ses accomplissements, notamment le fait que 96 % des stocks d'armes chimiques déclarés sont aujourd'hui détruits. Nous prenons note avec satisfaction de l'annonce faite par la Fédération de Russie concernant la finalisation de la destruction de ses stocks déclarés.

Ceci ne doit cependant pas occulter les défis auxquels cette Convention est confrontée, à commencer par l'utilisation répétée d'armes chimiques dans le conflit syrien. La Suisse condamne dans les termes les plus fermes tout emploi d'armes chimiques dans ce conflit, y compris l'attaque au mois d'avril à Khan-Cheikhoun. L'interdiction du recours à cette arme s'applique à toutes les parties au conflit et dans toutes les circonstances. La Suisse souhaite par ailleurs réitérer son plein soutien et entière confiance à la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et au Mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU. Leurs efforts sont essentiels afin de faire toute la lumière sur les cas d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne et identifier les responsables de ces actes. À ce sujet, la Suisse réitère son appel au Conseil de sécurité à référer ces cas à la Cour pénale internationale.

Les développements dans le domaine des armes classiques requièrent également toute notre attention. Les conflits en cours à travers le monde ont souligné cette année encore les conséquences humanitaires de ces armes et les défis qu'elles soulèvent au regard du droit international humanitaire. L'utilisation indiscriminée d'engins explosifs improvisés ne cesse de croître tout comme le nombre de leurs victimes. De plus, la thématique de l'emploi de certaines armes classiques et munitions explosives dans des zones à forte densité de populations civiles ou de biens à caractère civil, par des acteurs étatiques ou non étatiques, est source de préoccupation pour la communauté internationale. Incrire cette thématique aux travaux de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) permettra de la traiter dans un cadre inclusif et d'approfondir les discussions, avec pour objectif la pleine mise en œuvre du droit international humanitaire.

Les développements technologiques posent également nombre de défis dans le domaine des armes

classiques. Ceci s'applique aux systèmes d'armes autonomes. Nous regrettons que le Groupe d'experts gouvernementaux établi par la CCAC n'ait pas pu tenir sa première session cette année à cause d'arriérés de paiements, et nous espérons que celle prévue pour le mois de novembre permettra d'avancer dans ce dossier. Mais les défis posés par la rapidité et la portée des développements technologiques ne se limitent pas aux systèmes d'armes autonomes. Les avancées en matière d'intelligence artificielle, d'impression 3D ou encore dans le domaine des nanotechnologies – pour ne citer que trois exemples – soulèvent également d'importantes questions à la communauté du désarmement.

L'ensemble de ces questions nécessite des réponses de notre part et, par conséquent, de pouvoir nous appuyer sur des processus de désarmement fonctionnels. Les difficultés financières affectant plusieurs conventions de désarmement ont d'importants effets négatifs et des répercussions profondes, y compris l'annulation d'importantes réunions. Nous appelons l'ensemble des États Membres à leur sens des responsabilités. Des mesures doivent être prises par ces conventions afin de prévenir tout non-paiement et améliorer les processus budgétaires.

**M. Bessedik** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Vous pourrez compter, ainsi que le Bureau, sur le plein appui de ma délégation.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires demeurent ses priorités absolues et exprime sa détermination à œuvrer à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de longue date de l'Algérie à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et souligner la nécessité de sa pleine mise en œuvre ainsi que du respect de chacun de ses trois piliers de façon équilibrée.

À cet égard, tout en exhortant toutes les parties non signataires du Traité à y adhérer sans délai ni conditions, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires, qui ont la responsabilité première de réaliser le désarmement nucléaire, à s'acquitter de leurs obligations. Nous appelons également les États dotés

d'armes nucléaires à faire preuve de volonté politique pour permettre à la Conférence d'examen des parties au TNP de 2020 de formuler des recommandations concrètes en vue de réaliser le désarmement nucléaire, objectif ultime du TNP. L'Algérie, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2020.

L'Algérie, qui subit encore les conséquences humaines et environnementales des essais nucléaires effectués sur son territoire au début des années 60, estime que le désarmement nucléaire et l'élimination complète des armes nucléaires constituent la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. Pour toutes ces raisons, l'Algérie a souscrit à l'engagement humanitaire et souhaite contribuer aux initiatives de sensibilisation de la communauté internationale aux dangers de ces armes.

Forte de cette conviction, l'Algérie, qui a été l'un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 20 septembre 2017, considère ce traité historique comme une étape nécessaire pour délégitimer les armes nucléaires et ouvrir la voie à leur élimination totale, et appelle tous les États Membres à y adhérer.

Nous regrettons que 20 ans après l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, cet instrument capital pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur. À cet égard, l'Algérie appelle les États restants, en particulier ceux visés à l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, à le ratifier sans plus tarder.

Ma délégation approuve sans réserve les initiatives visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, car elles ne constituent pas seulement une mesure de renforcement de la confiance, mais aussi un pas concret vers le renforcement des normes internationales en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Elles consolident également les efforts que déploie la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité. À cet égard, l'Algérie estime que le Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique représente une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons en particulier les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les annexes pertinentes du Traité. L'Algérie regrette vivement que

cette région du Moyen-Orient reste privée de ce statut et exprime sa profonde déception face au report de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

En ce qui concerne les autres instruments liés aux armes de destruction massive, l'Algérie estime que les Conventions sur les armes chimiques et biologiques sont des éléments importants du dispositif juridique international et appelle à leur mise en œuvre équilibrée, efficace et non discriminatoire. Nous appelons également au renforcement de la coopération internationale pour permettre le transfert de technologies chimiques et biologiques, en particulier vers les pays en développement.

En ce qui concerne les armes classiques, ma délégation tient à insister sur le fait que les armes légères et de petit calibre continuent de représenter une menace pour la paix et la stabilité dans de nombreux pays et régions, en particulier en Afrique du Nord et dans le Sahel. Le commerce illicite est une source de revenus pour les groupes terroristes et la criminalité organisée, et constitue par conséquent une source de préoccupation pour mon pays. Sur la base de son expérience nationale, l'Algérie réaffirme que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites sont plus importants que jamais. Nous rappelons l'importance que revêt leur mise en œuvre totale, équilibrée et effective.

Après l'issue positive de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notre délégation espère que de nouvelles mesures seront prises pour éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, avant la tenue de la troisième Conférence d'examen en 2018.

En outre, depuis son adhésion à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'Algérie ne ménage pas ses efforts pour s'acquitter de ses obligations et œuvre sans relâche à la réalisation des nobles objectifs fixés il y a 20 ans par les États parties à la Convention. À cet égard, nous saisissons cette occasion pour annoncer que les efforts de l'Algérie ont été couronnés de succès. Nous venons ainsi d'achever, cette année, la destruction de notre stock de mines antipersonnel ainsi que les

opérations de déminage humanitaire, en éliminant plus de 8,8 millions de mines.

En ce qui concerne le mécanisme de désarmement multilatéral des Nations Unies, l'Algérie estime que le manque de volonté politique est manifestement la raison de l'impasse dans laquelle se trouve encore la Conférence du désarmement et est, à l'évidence, une source supplémentaire de frustration et de déception. À ce propos, l'Algérie réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelle la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail équilibré et complet.

En outre, mon pays réaffirme l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement de l'ONU, seule instance délibérante spécialisée et universelle au sein du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies, en ce qui concerne l'examen des différents problèmes dans le domaine du désarmement. Nous nous joignons aux autres États membres pour saluer l'adoption par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous appelons tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que la Conférence puisse parvenir à un consensus sur des recommandations visant à atteindre l'année prochaine l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Enfin, j'aimerais souligner que la Première Commission est un élément essentiel du mécanisme de désarmement des Nations Unies et que nous sommes résolus à travailler activement et de manière constructive au cours de la présente session. Dans ce contexte, l'Algérie déposera, au cours de nos réunions, son projet de résolution annuel sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, et espère qu'il bénéficiera de l'appui de toutes les délégations.

**M. Cortorreal** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : C'est un réel honneur pour la délégation de la République dominicaine de se faire l'écho des sentiments exprimés par les orateurs qui m'ont précédé en vous félicitant, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et les assurons de notre entière collaboration dans l'accomplissement de leur tâche.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constitue une grave menace pour nos États, car il pourrait être un terrain fertile pour la criminalité organisée. Cela représente une menace pour la sécurité et les économies de nombreux pays, car cette criminalité met en danger la vie de nos citoyens, affecte la paix et la coexistence sociale, le tourisme, l'investissement, à la fois étranger et local. En République dominicaine, nous travaillons d'arrache-pied pour contrôler l'acquisition d'armes, promouvoir des mesures permettant de confisquer ces armes à feu illégales et mettre en place des contrôles stricts sur la délivrance des ports d'armes. De même, nous avons renforcé les mécanismes de contrôle afin d'empêcher le transfert d'armes par nos frontières. À nos yeux, le Traité sur le commerce des armes représente une occasion unique de rendre la législation dans ce domaine plus stricte et universelle. Dans ce contexte, nous nous félicitons que de nombreux pays aient signé ou ratifié le Traité sur le commerce des armes.

Nous semblons tous être d'accord sur le fait que les armes nucléaires ne devraient pas avoir leur place dans un monde que nous souhaitons pacifique. Cependant, des décennies après la disparition des antagonismes qui ont contribué à l'existence de ces armes, non seulement nous débattons encore de leur inutilité et de la pertinence de leur destruction, mais aussi de la crainte que d'autres pays se dotent de telles armes, ou du risque que ces armes tombent entre les mains de groupes terroristes.

Une explosion nucléaire ne se limiterait pas aux frontières nationales, elle toucherait différents États et plusieurs générations de personnes. Tous ces éléments ont sans aucun doute influencé l'adoption historique, en juillet dernier, de mesures urgentes visant à interdire et éliminer les armes nucléaires. La République dominicaine, pays de tradition pacifique, a eu le plaisir de voter pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous espérons pouvoir signer à bref délai cet important instrument international.

La candidature de la République dominicaine à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité, pour la période 2019-2020, lors des élections qui se tiendront en juin 2018, a été récemment approuvée par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous prévoyons un échange de vues avec les États Membres de l'ONU sur nos préoccupations concernant la menace que représentent les changements climatiques pour la paix et la sécurité internationales, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Les

menaces à la paix et à la sécurité ne proviennent pas seulement de conflits armés, mais peuvent aussi découler de la nature même et des conséquences des activités humaines et de leurs effets sur l'environnement. Il est arrivé que les pays des Caraïbes, par exemple, subissent jusqu'à cinq cyclones en une seule saison. Le mois de septembre a été dévastateur pour la région des Caraïbes, où, en plus du cyclone Maria, nous avons subi le cyclone Irma, qui ont causé des pertes humaines et d'importants dégâts à nos infrastructures. Il s'agit, sans aucun doute, d'un signal clair que nous a envoyé la nature, que nous devons apprendre à écouter, pour mieux comprendre les nouveaux types de défis à la paix et à la sécurité internationales auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

L'élévation du niveau de la mer, la disparition des récifs coralliens et l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles contribuent à aggraver les conditions de vie et à provoquer le déplacement et la migration de communautés entières. Ces phénomènes ne font qu'accroître les tensions autour des ressources et compromettent la stabilité nationale et régionale. Ces processus, qui touchent plus particulièrement les petits États insulaires en développement, augurent de ce que sera l'avenir du monde. La reconnaissance en temps opportun des problèmes de sécurité qui touchent les petits États insulaires en développement et les efforts communs pour y remédier offrent une occasion exceptionnelle de prendre des mesures préventives.

Pour la République dominicaine, nous ne devons pas laisser passer une telle occasion. Nous souhaitons donc que la Première Commission devienne une enceinte où les questions relatives à la paix et à la sécurité internationale – du point de vue des petits États insulaires en développement – occupent une place centrale dans nos débats.

**M. Rentola** (Finlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous adresser, Monsieur le président, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

En plus des déclarations prononcées par l'observateur de l'Union européenne et le représentant des pays nordiques (voir A/C.1/72/PV.2), j'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

Les agissements de la République populaire démocratique de Corée constituent une grave menace pour la paix et la sécurité tant régionales

qu'internationales. La Finlande condamne les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, qui constituent de graves violations de ses obligations internationales et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Une fois de plus, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à mettre fin, de manière totale et irréversible, à ses programmes nucléaires et de missiles illégaux et à s'acquitter de ses obligations internationales. Nous félicitons le Conseil de sécurité pour son rôle de premier plan et la démarche unanime adoptée pour résoudre la situation menaçante causée par la République populaire démocratique de Corée. Nous demandons instamment à toutes les nations de mettre en œuvre l'ensemble des décisions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2375 (2017).

Les actes récents de la République populaire démocratique de Corée soulignent l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de ses mécanismes de vérification et de surveillance. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée et d'autres États à signer et ratifier le TICE sans plus tarder.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre en cours du Plan d'action global commun et appelons toutes les parties au Plan d'action global commun à le mettre en œuvre dans son intégralité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. Il constitue la base même du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité. La Finlande souhaite mettre l'accent sur les trois piliers du TNP. Notre démarche à l'égard du désarmement nucléaire est pragmatique, et nous sommes conscients qu'il s'agit d'un processus graduel.

Un monde exempt d'armes nucléaires doit être notre objectif. Pour y parvenir, nous devons adopter une approche unifiée et inclusive. Tous les pays dotés d'armes nucléaires doivent participer à cet effort. Nous en appelons à nouveau à tous les États dotés d'armes nucléaires et aux autres États détenteurs de ces armes afin qu'ils prennent rapidement des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire et de renforcement de la confiance.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les milliers d'armes nucléaires tactiques stationnées en Europe, dans notre voisinage immédiat. Aujourd'hui, ces armes ne sont couvertes par aucun accord

contraignant et vérifiable, une lacune à laquelle il faut remédier. Il convient également de faire une distinction claire entre ces armes et les armes classiques dans les doctrines militaires et dans les exercices. Enfin, nous avons besoin de mesures de confiance concrètes dans ce domaine également.

La possibilité que des acteurs non étatiques et des groupes terroristes se procurent des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques constitue une menace réelle pour nos sociétés. En conséquence, la coopération internationale dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est plus pertinente que jamais.

Afin de prévenir le terrorisme, il importe également de renforcer les capacités de prévention au niveau mondial. Des experts finlandais ont formé des chimistes de plus de 130 pays en développement à la vérification des armes chimiques. En outre, nous renforçons les capacités en matière de sécurité biologique et sanitaire, tout en améliorant la sécurité et la sûreté nucléaires dans le monde entier.

Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a établi que la République arabe syrienne et Daech ont utilisé des armes chimiques en Syrie. L'utilisation d'armes chimiques par quiconque, que ce soit un État ou un acteur non étatique, en tout lieu, à tout moment et en toutes circonstances, est tout à fait contraire au droit international, et les responsables doivent répondre de leurs actes. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la République arabe syrienne s'est explicitement engagée à ne pas posséder, mettre au point ou utiliser d'armes chimiques. Nous exhortons le Gouvernement syrien à coopérer pleinement avec l'OIA, afin de régler toutes les questions en suspens et détruire son programme d'armes chimiques de manière complète et irréversible.

Nous voulons atteindre l'objectif de l'universalisation complète de la Convention sur les armes chimiques. Nous demandons une fois encore à la République populaire démocratique de Corée, à l'Égypte, à Israël et au Soudan du Sud d'adhérer sans plus tarder à la Convention, contribuant ainsi à l'objectif d'un monde exempt d'armes chimiques.

Les armes classiques et les explosifs font plus d'un demi-million de morts chaque année. Nous devons accorder une attention plus grande aux armes

légères et autres armes classiques afin de réduire les conséquences tragiques de leur utilisation. L'un des points positifs de ces dernières années a été le Traité sur le commerce des armes. En tant qu'ancien Président du Traité sur le commerce des armes, la Finlande a mis l'accent sur l'universalisation et le renforcement de la mise en œuvre du Traité. Nous sommes reconnaissants aux gouvernements et à la société civile pour l'appui qu'ils nous ont apporté dans notre tâche.

Je conclurai en rappelant aux membres comment les nouvelles technologies modifient l'environnement politique mondial. Les sciences et la technologie, Internet, les médias sociaux, l'espace, la technologie cybernétique et l'intelligence artificielle ont des incidences positives considérables sur la vie partout dans le monde. Mais nous devons en même temps étudier sérieusement la manière dont elles influent sur la sécurité internationale et la maîtrise des armements. La mise au point d'armes létales autonomes ouvre une perspective tout à fait nouvelle en matière de guerre. Cela soulève des questions délicates en matière d'éthique, de réglementation et de règles internationales.

Nous devons également être suffisamment préparés à de nouvelles menaces hybrides. La législation, la réglementation et les règles du jeu sont urgentes. Nous devons engager non seulement les gouvernements et les dirigeants politiques, mais aussi le secteur privé et le monde universitaire. Il est essentiel de créer un environnement sûr et sécurisé dans lequel nous puissions tirer profit du progrès technologique, sans nous mettre en danger, ni mettre nos sociétés en péril.

Une version intégrale de cette déclaration sera disponible par écrit.

**M. Mistrik** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence. La Slovaquie vous souhaite plein succès dans vos efforts à la tête cette instance. Vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation.

La Slovaquie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). J'aimerais cependant faire les observations suivantes à titre national. Cette déclaration sera publiée dans son intégralité sur le site Web de la Commission.

La présente session de la Première Commission se déroule dans un contexte particulièrement difficile, marqué par une détérioration importante du climat mondial en matière de sécurité. Les essais nucléaires

et de missiles de la République populaire démocratique de Corée, l'emploi d'armes chimiques, inimaginable au XXI<sup>e</sup> siècle, la mise en œuvre inadéquate ou inefficace des instruments internationaux respectifs et l'incapacité à négocier de nouveaux instruments doivent nous inciter à redoubler d'efforts afin de revitaliser l'ensemble du régime de désarmement et de non-prolifération.

Le désarmement nucléaire et la réalisation d'un monde sans armes nucléaires, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ont toujours été au cœur de ces efforts. Ces trois piliers constituent le régime de non-prolifération depuis un demi-siècle. Nous devons renforcer sa mise en œuvre et contribuer à la poursuite de sa mise en œuvre. Tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doivent s'acquitter de leurs obligations et engagements contractés en vertu du Traité ou lors de ses Conférences d'examen. Nous devons également promouvoir l'universalisation du TNP. Le climat positif dans lequel s'est tenue la première session du Comité préparatoire laisse espérer que ce cycle se poursuivra tout au long du cycle d'examen qui s'achèvera en 2020 par la conclusion réussie de la Conférence d'examen du TNP.

Comme beaucoup d'autres pays, la Slovaquie est attachée à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Cependant, nous pensons que le meilleur moyen d'y parvenir passe par un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible, qui tienne compte de l'environnement de sécurité actuel. La Slovaquie, avec ses alliés et partenaires, est favorable à une démarche pragmatique et progressive. À notre avis, la seule existence d'un instrument international juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires ne nous permettra d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes. De plus, l'engagement constructif de fond des États dotés d'armes nucléaires nous paraît essentiel.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une étape essentielle pour faire avancer le désarmement et la non-prolifération. La Slovaquie demande à tous les États, en particulier aux pays cités à l'annexe 2, qui n'ont pas signé ou ratifié le TICE, de le faire sans plus tarder. La Slovaquie a participé de manière active au renforcement des capacités de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'année dernière, la Slovaquie a organisé un stage d'inspection sur place au centre de formation de Lešt'. L'accord conclu entre le Gouvernement slovaque et la Commission préparatoire

sur la coopération mutuelle en matière d'inspections sur place sera propice au resserrement de notre coopération.

Comme autre mesure concrète visant à faire progresser le désarmement multilatéral et la non-prolifération, la Slovaquie appuie le lancement rapide des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous pensons que les travaux du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur un traité interdisant la production de matières fissiles pourraient contribuer à faire progresser les choses à cet égard.

La Slovaquie est d'avis que la Conférence du désarmement, en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, est un outil indispensable du mécanisme de désarmement, bien qu'il se trouve dans une impasse depuis deux décennies. La Slovaquie, au cours de sa présidence de la Conférence en juin dernier, a dirigé les consultations visant à parvenir à un consensus sur un programme de travail. Même si nous n'y sommes pas parvenus, les États membres de la Conférence du désarmement, qui en assument l'entière responsabilité de cet échec, ne doivent pas renoncer à leurs efforts pour surmonter le statu quo existant.

Le Plan d'Action global commun montre qu'il est possible de répondre par des solutions pacifiques et diplomatiques aux défis de la prolifération. La Slovaquie se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent dans sa mise en œuvre et souligne la nécessité de continuer à assurer sa mise en œuvre complète et efficace pendant toute la durée de vie de cet accord.

Pour la Slovaquie, la Convention sur les armes biologiques constitue un élément important du dispositif de désarmement et de non-prolifération. Nous avons accueilli avec déception les résultats de la dernière Conférence d'examen. Néanmoins, nous devons nous concentrer sur la prochaine réunion des États parties. En tant que Vice-Présidente désignée, la Slovaquie se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Gill, de l'Inde, au poste de Président et se tient prête à lui apporter son plein appui dans l'accomplissement de sa tâche. Nous espérons que les États parties seront en mesure de parvenir à un consensus sur un programme de travail intersessions.

Alors que l'on célèbre cette année le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, la Slovaquie se félicite des progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention. Dès le départ,

la Slovaquie a défendu avec fermeté la Convention, ainsi que le mandat et les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Slovaquie s'acquitte pleinement de ses obligations au titre de l'OIAC au travers de contributions importantes. Nous avons organisé plusieurs cours de formation à l'intention des inspecteurs du Secrétariat technique de l'OIAC et des États membres de l'OIAC dans notre centre national de neutralisation des explosifs et sur la base nucléaire, biologique et chimique de Zemianske Kostol'any, en Slovaquie. Nous entendons poursuivre ces activités dans l'avenir.

La Slovaquie appuie les efforts de la communauté internationale pour empêcher des terroristes et d'autres acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive. Depuis l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la Slovaquie a appuyé les initiatives en cours visant à améliorer son fonctionnement et sa pleine exécution. L'année dernière, nous nous sommes félicités de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2325 (2016) du Conseil de sécurité, que nous avons parrainée, car il s'agit d'une contribution importante aux initiatives mondiales en matière de non-prolifération.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention d'Ottawa. La Slovaquie est fermement convaincue que la communauté internationale doit continuer d'œuvrer à la pleine mise en œuvre des objectifs de la Convention et du Plan d'action de Maputo, pour le bien des États et des populations touchées par les mines antipersonnel. S'étant acquittée de ses obligations en vertu de la Convention, la Slovaquie est disposée à continuer d'accorder la priorité aux contributions dans les domaines dans lesquels nous avons des moyens et de l'expérience. Il s'agit principalement des contributions au déminage, à la destruction des stocks de mines et d'autres engins explosifs, en utilisant des méthodes d'élimination respectueuses de l'environnement.

La Slovaquie est également pleinement déterminée à honorer toutes ses obligations au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous allons déployer tous les efforts nécessaires pour détruire nos stocks d'armes à sous-munitions à date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ou même avant.

La Slovaquie se félicite des résultats obtenus par la troisième Réunion des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui a pris note de l'orientation positive du Traité par la création d'une norme impérative du droit international pour la réglementation du

commerce mondial des armes. Parallèlement à la pleine mise en œuvre du Traité au niveau national, la Slovaquie continue d'adopter des mesures supplémentaires pour accroître la transparence de ses transferts d'armes nationaux.

**M<sup>me</sup> Grignon (Kenya)** (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'aimerais également féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection. Je vous assure de l'appui et de la coopération de ma délégation, et je ne doute pas que, sous votre direction, nos délibérations seront couronnées de succès. Mes félicitations s'adressent également à M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, pour sa nomination à ses nouvelles fonctions de Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et pour l'exposé détaillé qu'elle a fait à la séance d'ouverture (voir A/C.1/72/PV.2).

Le Kenya souscrit aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

Notre délégation souhaite réaffirmer l'attachement indéfectible du Kenya au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Qu'il me soit permis de présenter à nouveau la manière dont le Kenya entrevoit un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation se félicite de l'adoption et de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet. Il s'agit du premier instrument international juridiquement contraignant interdisant totalement les armes nucléaires en vue de leur élimination totale. Les États Membres de l'ONU ont, à une écrasante majorité, appuyé ce traité, même si les États dotés d'armes nucléaires étaient absents lors de sa négociation et de son adoption. Le Traité est une étape charnière dans la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies. C'est pourquoi sa pleine application et celle d'autres conventions et traités internationaux interdisant les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive doivent demeurer une priorité pour les États Membres.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation constante des dépenses militaires pour l'acquisition d'armes nucléaires ou la modernisation des stocks actuels et de leurs vecteurs. La situation internationale

en matière de sécurité sur la péninsule coréenne suite aux essais de missiles nucléaires et balistiques font de plus en plus redouter une catastrophe nucléaire. Nous appelons toutes les parties à entamer des pourparlers politiques pacifiques et à éviter la rhétorique guerrière, car personne ne sortira gagnant d'un affrontement nucléaire. Ce serait une tragédie pour l'humanité tout entière. Ma délégation attache beaucoup d'importance à l'immense contribution et au travail important de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Nous nous félicitons de l'adoption historique de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques au début de cette année. Cette avancée démontre qu'avec une volonté politique suffisante, il est possible de progresser en matière de désarmement.

Le Kenya est intimement convaincu du lien étroit existant entre le désarmement et le développement. Le désarmement doit s'accompagner d'efforts pour construire ou reconstruire des structures économiques, sociales et gouvernementales favorisant la participation politique et l'intégration sociale et l'égalité. En outre, les ressources économisées grâce au désarmement devraient être réaffectées efficacement aux programmes et initiatives qui en ont le plus besoin, tels que la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ma délégation souligne que le transfert et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre mettent gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Le Kenya a pris d'importantes mesures pour mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ces mesures prévoient notamment le renforcement des cadres politiques et législatifs afin de combler les lacunes juridiques et garantir une gestion appropriée des stocks nationaux d'armes légères et de petit calibre.

La grande disponibilité des armes légères et de leur utilisation à des fins malveillantes contribuent depuis longtemps à de nombreux conflits inutiles, en particulier en Afrique, qui ont entraîné le déplacement de millions de personnes de leurs foyers en tant que réfugiés ou personnes déplacées dans leur propre pays. Le terrorisme, le braconnage d'animaux sauvages, la piraterie, le vol de bétail et d'autres activités criminelles graves, qui menacent la paix et la sécurité internationales, sont aussi des conséquences de la

prolifération des armes légères et de leur facilité d'accès. Il appartient donc aux Nations Unies de prendre davantage de mesures collectives pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en veillant à ce que les meilleures pratiques, l'échange de données d'information et les meilleurs outils soient utilisés pour régler définitivement ce problème

Le Kenya se félicite des délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux pour parvenir à un consensus sur une compréhension commune des menaces existantes et potentielles posées par l'utilisation à mauvais escient des technologies de l'information et de la communication. Nous devons empêcher que des terroristes et des criminels s'approprient le cyberspace et l'utilisent pour planifier des attentats terroristes, recruter et radicaliser nos jeunes, blanchir de l'argent et commettre d'autres crimes internationaux.

Alors que le Groupe délibère sur les mesures pouvant être mises en œuvre pour faire face aux menaces, nous espérons que l'utilisation par les États Membres des technologies de l'information et de la communication pour le bien de tous sera encouragée et appuyée. Le cas échéant, la recherche et les données peuvent s'avérer utiles pour guider les politiques, les lois, la formation et d'autres initiatives de renforcement des capacités pour les États Membres au niveau national.

Enfin, ma délégation se réjouit par avance de travailler à vos côtés, Monsieur le Président, pendant la présente session de la Première Commission, afin de parvenir à des résultats positifs. Nous reviendrons plus en détail sur d'autres questions lorsqu'elles seront examinées au cours des débats thématiques. Nous vous renouvelons, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, notre appui et notre coopération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux délégations que la durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

**M. In Il RI** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse suite aux condamnations sans fondement de la part de représentants de certains pays contre la dissuasion nucléaire de la République

populaire démocratique de Corée. De telles accusations sont inacceptables. Afin de remédier à leur manque de connaissance et à leur désinformation concernant notre dissuasion nucléaire, j'aimerais dire ce qui suit. Nos armes nucléaires et nos missiles balistiques constituent un puissant moyen de dissuasion à des fins d'autodéfense pour protéger la souveraineté de notre pays, son droit à exister et ses intérêts supérieurs.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne a pour principe de base le rejet de toute utilisation d'armes chimiques ou de tout type d'armes de destruction massive. Leur utilisation constitue un crime contre l'humanité; elle est inacceptable, immorale et en aucun cas justifiable. C'est la raison pour laquelle mon pays a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et s'est acquitté de ses obligations en vertu de la Convention. Le Gouvernement syrien a pris une décision sans précédent dans l'histoire de l'Organisation en mettant fin, de manière définitive et en un temps record, à son programme chimique. C'est ce qu'indique dans son rapport au Conseil de sécurité, en juin 2014, M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Chef de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Il est regrettable que la délégation d'un pays comme la Belgique lance des accusations contre un autre pays. Les allégations de la Belgique, qui appuie la non-prolifération et qui n'est pas satisfaite du rythme actuel du désarmement nucléaire, comme elle l'a souligné dans sa déclaration d'aujourd'hui, sont mensongères. En effet, la Belgique abrite des armes nucléaires sur son territoire, en violation de ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes classiques, je demande à mes collègues de lire les rapports internationaux et ceux publiés par les comités contre le terrorisme et d'autres comités permanents du Conseil de sécurité, qui affirment que des armes de fabrication belge se trouvent dans les principaux points chauds de la planète. Il existe de nombreux exemples de violations par la Belgique de ses engagements internationaux.

J'aimerais rappeler à mon collègue belge que la Belgique a été l'un des premiers pays européens à exporter de la technologie à des fins terroristes vers mon pays. Le terrorisme constitue également une arme de destruction massive et l'une des plus puissantes armes d'agression.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

**Mme Elliott** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations qu'à ce jour, la Première Commission n'a reçu que trois projets de résolution pour traduction et publication. Dans ces conditions, j'aimerais leur rappeler que la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision sur tous les points de l'ordre du jour est fixée au jeudi 12 octobre, à midi. Les délégations ont donc moins d'une semaine pour déposer leurs projets.

Je rappelle aux principaux auteurs que le téléchargement tardif de projets de résolution et de

décision sur eSponsorship, le portail de parrainage en ligne, entraînera une réduction du nombre des principaux auteurs, habituellement publiés sur la première page du projet de texte. Comme les délégations le savent, le jour du dépôt du projet de texte pour traduction et publication, le vendredi 13 octobre, la liste des principaux auteurs publiée sur eSponsorship sera close, et les délégations qui se joindront aux projets après cette date figureront sur la liste des auteurs additionnels. J'invite donc les délégations à télécharger leurs projets sur eSponsorship dès que possible afin que nous puissions commencer à établir les listes d'auteurs dans les meilleurs délais.

*La séance est levée à 12 h 55.*